



PROCÈS-VERBAL

Séance du 28 janvier 2019

Présidence : Mme Véronique BÜRKI

1. Appel : 81 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER, Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALTIERI Luigi, AVDIU HALIMI Liridona, COUVREU DE DECKERSBERG Pierre-Alain, GLASSON Philippe, GULIZIA Joseph, KARCHER Christian, KASPAR Alexandre, KIRCHNER Volker, LEUZINGER Yves, NILSSON Hans Rasmus, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata, TSCHUY Frédéric, UDASSE Christian, UELTSCHI Bernard, WEAVER David, WEAVER Mark

Absents : ALESSANDRO Giovanni, LUGEON David, PAREDES Xavier

2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute le point 6bis : Election à la COFIN et 6ter : communication de la COREG. Elle ajoute également un point 15 bis : interpellation de M. Marco CARENZA intitulée « De la gestion des finances de la Ville de Nyon sous la loupe du Conseil d'Etat » et un point 15 ter : Interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER intitulée « Ne pas louper le bus ».

Aucune autre demande n'étant formulée, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente signale que, suite à la démission de M. Jacques PITTET, PLR, M. Michael SAUERLAENDER sera assermenté au point 6 de l'ordre du jour.
- Mme la Présidente donne lecture de la lettre de démission de M. Luciano DE GARRINI, PLR. Il sera remplacé par M. John SANTANTONIOU au point 6 de l'ordre du jour.
- Elle signale que nous avons reçu la démission de Mme Josette GAILLE qui souhaite lire elle-même sa lettre. Elle est chaleureusement applaudie par une standing ovation. Mme la Présidente la remercie pour son engagement.
- Elle signale que le 10 février auront lieu les votations, le Bureau officiera comme d'habitude. Par contre, pour les élections et le référendum du 17 mars, en plus de la présence obligatoire de tout le Bureau, il faudrait des personnes supplémentaires. Elle suggère que les partis socialiste et PLR octroient 6 personnes, le PIN, l'UDC et les Verts 5 personnes et les VL, 3 personnes. L'idéal serait que les personnes aient un peu d'expérience de l'exercice. Le dépouillement aura lieu à la salle des Expositions. La secrétaire attend les noms des participants.
- Le Bureau a demandé à M. Bernard UELTSCHI de bien vouloir remettre au Bureau le rapport N° 105 pour le prochain Conseil, car ce rapport dure depuis trop longtemps.
- Le souper du Conseil aura lieu le 27 mai, mais au vu du budget actuel, le Bureau travaille sur le thème et le fond.

5. **Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à Mme Edyta GRAF au sujet de la mise en fleurs du jardin des souvenirs. Elle rappelle que le cimetière comporte différentes formes d'inhumation : les tombes de corps, les urnes funéraires, le jardin du souvenir et les concessions. Le jardin du souvenir contient des dizaines, voire centaines de personnes. La mise en fleurs générale est faite par les Espaces Verts. Par contre, chacun est libre de déposer les fleurs qu'il désire sur le site du jardin du souvenir. Une gestion commune de ces fleurissements privés serait impossible à gérer, au vu de leur diversité et durées variables.

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Victor ALLAMAND au sujet de la ruelle du Forum 2. Il faut savoir que le Service de l'urbanisme, et plus particulièrement sa police des constructions, suit ce dossier depuis le siècle passé. En effet, le premier permis de construire lié à cette transformation date du 15 mai 2000, suivi d'un deuxième délivré le 25 mars 2002. Suite aux procédures engagées par les locataires d'alors, ces deux permis ont été abandonnés. A l'issue de ces procédures, la Municipalité, en date du 14 janvier 2008, délivrait le permis de construire sur la base duquel les travaux ont été réalisés, complété par des autorisations municipales de minime importance, ainsi qu'une enquête complémentaire. Le suivi de ce dossier a engendré un travail considérable de la part de la police des constructions car, effectivement, le propriétaire-promoteur et architecte met souvent la charrue avant les bœufs. Cette situation a provoqué de la part de la Municipalité les actions principales suivantes :

- Par décision du 18 novembre 2013, la Municipalité annulait le permis de construire, ce dernier étant périmé, et exigeait la remise en état du site, en particulier la reconstruction du mur le long de la rue du Vieux Marché. Cette décision a fait l'objet d'un recours auprès de la CDAP. Des tractations ont alors eu lieu avec le conseil du recourant, lesquelles ont débouché sur un accord définissant un calendrier impératif d'étapes de réalisations à respecter. Ce calendrier a fait l'objet d'un suivi très serré et a été respecté.
- Suite à la démolition non-autorisée du mur côté Musée romain, une mise à l'enquête concernant sa reconstruction a été exigée. Le 28 août 2017 le permis de construire a été délivré suite au préavis positif du SIPAL, section archéologie.
- Le 30 mai 2017, la Municipalité a dénoncé en Préfecture l'architecte-propriétaire pour réalisation de travaux illicites sur le DP. Le Préfet a infligé au propriétaire une amende de CHF 5'000.-

Cela étant, concernant la question posée sur l'aspect de la façade Maupertuis et son recouvrement « kitsch », une autorisation municipale, préavisée positivement par le Service architecture & bâtiments, a été délivrée le 8 juillet 2013 pour la pose d'une isolation extérieure qui engendrait le remplacement des garde-corps du dernier étage, qui n'avait d'ailleurs pas de fonction de balcon, permettant ainsi de respecter les normes en vigueur en matière d'énergie. Ces modifications et leurs justifications ont été portées à la connaissance de Pronovioduno. Cet exemple met en évidence l'impact que la loi sur l'énergie peut avoir sur le respect architectural du patrimoine bâti.

Concernant le garage et la terrasse se développant sur ce dernier, ceux-ci n'ont que très peu changé d'aspect au regard du permis délivré le 14 janvier 2008. L'agrandissement du garage, et par corolaire de la terrasse, a été autorisé dans le cadre du permis de construire du 28 août 2017 lié à la reconstruction du mur côté musée. Il faut relever que le SIPAL a suivi de près ce projet en coordination avec le Service de l'urbanisme, que ce soit par le biais des représentants de sa section Monuments et sites ou de sa section archéologie qui se sont à de nombreuses reprises rendus sur site.

Actuellement le permis d'habiter/utiliser n'est pas délivré et les modifications du projet par rapport au permis de construire n'ont pas toutes été relevées. Le constat qui sera effectué imposera peut-être de passer par une mise en conformité, mais à ce jour rien ne permet d'affirmer que le règlement de la police des constructions et les conditions des permis délivrés n'ont pas été respectés. Pour information et se référant à la saisie des heures par dossier effectuée par les collaborateurs du Service de l'urbanisme à partir de janvier 2014, on peut estimer que le suivi de ce dossier a généré 71 heures de travail de la Police des constructions, soit un coût pour la collectivité de plus de CHF 8'000.- . Ce volume de travail

constitue un engagement très important du service, par référence au temps usuellement consacré à un dossier de permis de construire. Au vu des éléments qui viennent d'être développés, il apparaît qu'aucune dérogation n'a été accordée sur ce dossier et que le maître d'ouvrage n'a bénéficié d'aucun laxisme ou même favoritisme.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES informe le Conseil que le Conseil d'Etat vient de valider la révision du statut du personnel de Police Nyon Région, ainsi que le règlement général de la police intercommunale. En cas de questions, les Conseillers peuvent s'adresser à leur représentant au sein du Conseil intercommunal et elle se tient également à disposition.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, au nom de la Municipalité, remercie M. Luciano DE GARRINI pour son engagement au sein du Conseil et notamment au sein de la COFIN. Il a été une personne extrêmement compétente et a eu du plaisir à travailler avec lui dans un débat très intéressant. Il adresse également une gerbe de compliments et de remerciements à Mme Josette GAILLE, il est même assez ému de savoir qu'elle va s'en aller. Il la connaît depuis très longtemps et salue son engagement pour la vie communautaire, un engagement exemplaire pour le Conseil communal à diverses fonctions. Elle quitte avec une très grande élégance et il rappelle qu'elle avait eu, avec sa complice Josette Deblue, le premier mérite sportif pour son engagement à la cause du sport. Il était alors vice-président de l'ASSN.

M. le Syndic présente la position de la Municipalité par rapport à la campagne du référendum contre l'arrêté d'imposition. Il souhaite apporter quelques précisions sur le déroulement de la campagne en vue de la votation du 17 mars, également les orienter sur la position qui sera adoptée par la Municipalité. Il précise quelques aspects légaux. La loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et la loi sur les communes (LC) ne font aucune référence à la question de l'intervention des municipalités dans les votations communales. Ils ne peuvent pas pour autant faire ce qu'ils veulent. Suite à divers recours (concernant le plus souvent le contenu des brochures de vote), le Conseil d'Etat, la Cour constitutionnelle, voire le Tribunal fédéral ont eu l'occasion de préciser les points suivants :

- L'art. 34 de la Constitution fédérale garantit les droits politiques, et notamment « la protection de la libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté ».
- Partant, sont admis « les explications ou messages officiels relatifs à une votation où l'autorité explique l'objet du scrutin et recommande son acceptation ou son rejet. La Municipalité a le droit d'exprimer sa position sur le sujet. L'autorité n'est pas tenue à un devoir de neutralité et elle peut donc formuler une recommandation de vote, mais elle doit respecter un devoir d'objectivité ». Les propos tenus par la Municipalité, par écrit ou par oral, peuvent donc soutenir un point de vue, mais doivent le faire sans excès ni caricature (il ne doit pas s'agir de propagande).
- La Municipalité doit en outre éviter l'utilisation de moyens financiers communaux particuliers en faveur du projet litigieux. Elle doit également être attentive au respect de « l'égalité des armes », en donnant dans toute la mesure du possible également la parole aux opposants.

Ceci dit, il rappelle que la Municipalité est unanime à soutenir le nouvel arrêté d'imposition. Il souligne que la Municipalité fera son travail d'information de la population sur les enjeux de cette votation. Elle interviendra pour corriger les contre-vérités qui pourraient être exprimées durant la campagne. Il pense par exemple à l'affirmation « il est naïf de croire que les autorités baisseront les impôts lorsque la situation financière se sera améliorée » alors que le Conseil communal peut décider chaque année du taux d'imposition. Ou affirmer que les piscines sont déjà à la charge de la population, alors que le prix d'entrée ne couvre qu'une infime partie des coûts réels de l'exploitation de nos piscines. Ou encore déclarer que la hausse d'impôt représentera plus de 6% d'augmentation pour les ménages nyonnais alors que la hausse sera trois fois inférieure à ce chiffre si on tient compte de tous les points d'impôts cantonaux. Ainsi donc, au vu de la jurisprudence rendue en la matière, la Municipalité agira avec mesure et proportionnalité, en veillant à l'objectivité des débats, mais elle ne laissera pas passer des contre-vérités ou de fausses affirmations.

Quelle que soit la décision de la population nyonnaise, une profonde réflexion s'imposera sur l'avenir des finances communales et par conséquent sur l'avenir de notre ville. Il souhaite que le débat soit digne des enjeux.

6. Assermentations

Mme la Présidente procède à l'assermentation de MM. Michael SAUERLANDER et John SANTANTONIOU, PLR et leur souhaite la bienvenue.

6bis Election à la COFIN

Afin de remplacer M. Luciano DE GARRINI, PLR, M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente la candidature de M. John SANTANTONIOU. Il est élu à l'unanimité.

6ter Communication de la COREG

M. Robert JENEFSKY rapporte sur le Conseil intercommunal qui s'est réuni à Founex de 20h00 à 22h00 le 12 décembre 2018. Il donne un résumé des discussions et des décisions prises. Une information complète se trouve sur le site de Région de Nyon à l'URL <https://regiondenyon.ch/documents/seance-du-12-decembre-2018-a-founex/>

Le bureau a pris acte avec regret de la décision prise par le Conseil communal de Prangins de sortir de Région de Nyon. Suite à une interpellation urgente de M. Claude Farine, une résolution a été adoptée par le Conseil intercommunal invitant toutes les communes du district à participer activement au Forum sur la collaboration régionale organisé par Région de Nyon le 13 février à Gland afin d'améliorer la compréhension mutuelle entre communes et Région et de donner un nouveau dynamisme à cette dernière. M. Boris Mury, Municipal à Borex, a été élu au CODIR, qui est de nouveau au complet.

Préavis :

No 34-2018 (DISREN) Réalisation de l'Abattoir du Carré à Aubonne : accepté à une large majorité après un débat nourri.

No 37-2018 (DISREN) Mode Doux Rolle-Mont secteur 1 : accepté à une large majorité sans discussion.

No 29-2018 Demande de crédit en faveur de la promotion touristique régionale : accepté sans discussion, une bonne nouvelle pour Nyon Région Tourisme.

No 35-2018 Préavis pour le soutien de l'Usine à Gaz : un amendement de la commission *ad hoc* proposant une diminution de 15% du montant du préavis a été refusé et le préavis a été accepté par une large majorité après une plaidoirie énergique de M. Gérard Produit, membre du CODIR en charge de la culture.

No 36-2018 Budget 2019 : dans la discussion, des questions ont été posées sur la future RDU, le bâtiment ex-Boldrini acheté par la SOFREN, le Fonds régional pour les transports publics et les frais administratifs découlant du DISREN. Les réponses fournies par Mme Landeiro, membre du CODIR en charge des finances, ont satisfait le Conseil qui a approuvé le budget à l'unanimité moins une voix.

No 38-2018 Soutien au FAR 2019-2022 : Un rapport de minorité de la commission *ad hoc* demandant une réduction de 15% a été refusé, suite à une plaidoirie de M. Produit et le préavis a été accepté à une large majorité.

Un postulat a été déposé par Mme Christine Girod, municipale de la culture à Gland et conseillère intercommunale, demandant des précisions sur la politique culturelle de Région de Nyon. M. Produit a répondu oralement, une réponse officielle du CODIR est attendue pour la prochaine séance du Conseil intercommunal. Les communications du CODIR sont disponibles sous forme d'une présentation qui est disponible sur Internet à l'adresse URL https://drive.google.com/file/d/1ru3E85_ETXqZXuwAnsft4ha71Dnm35m/view . La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 21 février à Dully.

7. Rapport de commission - Préavis N° 140/2018
Crédits supplémentaires 2ème série au budget 2018 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 491'682.- au budget 2018, compensés à hauteur de CHF 316'882.-, soit un montant net de CHF 174'800.-

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui, 9 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 221'800.- au service Ressources et relations humaines, crédit partiellement compensé comme suit :

130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	151'800.-
130.3185.00 – Honoraires et frais d'études	CHF	70'000.-
<i>Compensé par:</i>		
130.4361.00 – Remboursement de traitements "maladie"	CHF	-47'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	174'800.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 193'000.- au service Enfance, logement et cohésion sociale, crédit entièrement compensé comme suit :

760.3655.02 – Subv. garderie Fontaines et Souris Verte	CHF	193'000.-
<i>Compensé par :</i>		
760.3655.10 – Charge inter-réseaux	CHF	-33'000.-
760.3655.08 – Subv. Crèche Terre-Bonne	CHF	-100'000.-
760.3655.04 – Subv. Crèche Les Petits Kangourous	CHF	-60'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 76'882.- au Services Industriels, crédit entièrement compensé comme suit :

823.3135.10 – Achats matériel pour ventes internes	CHF	76'882.-
<i>Compensé par :</i>		
823.4356.03 – Ventes internes	CHF	-76'882.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

8. Propositions individuelles

M. Bastien CLERC était étonné de lire dans le journal La Côte du 4 janvier 2019, la réponse du Président de la COFIN répondant à un courrier de lecteur, et, le 25 janvier 2019, un membre de cette même COFIN attaquant les autres membres de cette commission. Pour la réponse du courrier de lecteurs du 4 janvier 2019, il comprenait que la COFIN, dans sa fonction, s'exprimait lors de séances dédiées et faisait part de sa position lors de l'émission de rapports de minorité et majorité. Récemment, il y a eu un courrier de lecteur dans le même quotidien où le président de la COFIN prend publiquement position sur une information qui n'a absolument pas été discutée ou débattue avec les autres membres de la COFIN. Il se demande pour quelle raison le Conseiller Girard ne se contente pas de signer « Conseiller communal PIN ». Il s'interroge pourquoi le président de la COFIN se doit de répondre à ce courrier. En tant que membre de la commission, il aurait apprécié être consulté avant que le

président parle en leur nom, car lorsque le président de la COFIN prend la parole publiquement, il représente la COFIN. Il s'étonne que celui-ci ne respecte pas le devoir de réserve qui lui incombe. Le 25 janvier 2019, dans le journal La Côte, on pouvait lire, en référence au débat de la COFIN « lors de la discussion sur l'augmentation de l'impôt, les opposants ont critiqué la Municipalité arguant qu'elle n'avait pas exploité toutes les pistes d'économies ». Il trouve ceci un bel esprit de collégialité, il faudra lui donner les références du rapport de minorité ou de majorité qui relatent ces dires. Nous sommes de nouveau dans un cas qui le met mal à l'aise. Il se demande de quelle manière il doit envisager les prochaines séances de COFIN. Doit-il s'empêcher de travailler de manière sereine pour le bien de la commune, comme ce fut le cas ces dernières années, ou si la COFIN est devenue une chambre pilotée par la gauche et le centre-gauche. Normalement, il devrait s'en remettre à son président, mais ses interventions dans la presse ne font rien pour le rassurer. Dans ces cas, relativement rares, il doit s'en remettre à la loi. L'article 40i al. 4 de la Loi sur les communes indique que les discussions tenues en commission sont confidentielles. Il demande donc aux commissaires PIN de respecter leur engagement et la loi. Nous traversons une période de turbulences financières et la dernière des choses dont la ville a besoin, c'est une commission des finances empêchée de travailler sereinement. Force est de constater que ses prises de position ne feront que renforcer les tensions au sein de la COFIN. Il trouve cela dommage.

M. Pierre GIRARD remercie M. Clerc qui lui a ouvert les yeux, il s'est rendu compte que cela fait plus de 15 ans qu'il est membre d'un parti de centre-gauche ! Il estime que le président de la COFIN n'a pas de devoir de réserve, il donne son opinion. La collégialité n'a pas été rompue, ce qui a été cité dans la presse est issu des rapports de minorité ou majorité. S'il y avait de la collégialité, ils seraient passés au vote et la COFIN soutenait l'augmentation à 100%, mais M. Clerc a produit un rapport de minorité. Il rappelle que le titre de président de la COFIN est surtout honorifique, cela amène plus d'ennuis qu'autre chose. Les convocations, suivies des questions, quelques heures supplémentaires avec la rédaction des rapports, alors pour une fois que cette fonction peut donner un plus, il ne va pas se gêner et continuera à le faire. Il rappelle également que le président est élu par ses pairs selon un tournoi, une fois à droite, une fois à gauche. C'était au tour de l'UDC de prendre la présidence qui ne l'a pas voulue pour des questions de temps, idem avec les VL, le PIN a donc assumé. Si une personne des deux autres partis avait pris cette présidence, c'est lui qui signerait le courrier des lecteurs.

M. Sacha SOLDINI répond à M. Girard et, depuis les nombreuses années où il siège au Conseil, n'a jamais vu un président de la COFIN agir ainsi. Effectivement, c'était à l'UDC de prendre la présidence, mais pour des raisons de santé, M. Cattin a passé son tour, cela a été discuté et il sait ce qu'il en est. Il attend au minimum des excuses et, même s'il sait que M. Girard n'aime pas trop l'UDC, il lui demande de ne plus agir ainsi envers les autres membres de la COFIN, sinon il saisira le Bureau du Conseil.

Mme Stéphanie SAHLI intervient en tant que Présidente de la COGES. Elle convient que leur rôle n'est pas facile, il y a beaucoup d'embêtement et beaucoup de travail. Simplement, quand elle l'entend ce soir, elle a mal. Son parti ne défend pas l'augmentation d'impôt et pourtant elle ne s'affiche pas. Elle se dit qu'elle siège avec 15 personnes le lundi et elle veut pouvoir les regarder dans les yeux, les écouter. Lui et elle sont soumis aux mêmes règles, les règles que la secrétaire a transmises, soit respecter le consensus, faire preuve de discrétion et adopter une attitude neutre et impartiale.

M. Christian PERRIN signale à M. Girard qu'il peut prendre toutes les positions qu'il veut, mais pas au nom de la COFIN. Il regrette qu'il l'ait fait ainsi, pour le reste, il a le respect de ce qu'il a dit.

M. Sacha SOLDINI rappelle que la commission traitant du préavis initial d'aménagements temporaires de la Place du Château a longuement débattu des divers équipements prévus, comme le bassin, les emplacements des futurs vélums, les arbres, etc. Suite à l'acceptation du préavis ainsi que l'amendement proposant la démolition de la terrasse, la Municipalité a fait face à plusieurs oppositions. On apprend maintenant, par voie de presse, que la nouvelle mouture prévoit, entre-autres, un bassin de 35 m² à couvercle amovible et des arbres à roulettes. La mise à l'enquête de ce projet, dont les coûts d'exploitation devraient, avec

l'amendement, aisément dépasser les CHF 100'000.-/ année, arrive pile au moment où, dans l'incertitude référendaire, la Municipalité laisse planer le spectre de devoir procéder à de catastrophiques coupes budgétaires qui péjoreront la qualité de vie des Nyonnais et l'entretien de notre patrimoine bâti. Il rappelle que le déficit budgété actuel se monte à plus de CHF 8.6 millions. Il pose les questions suivantes : Pourquoi les nouveaux plans d'aménagement n'ont pas été présentés au Conseil communal ? Comment se fait-il que la Municipalité n'ait pas pris la décision, dans le cadre des mesures d'économies, de différer ce projet ? Face au déficit annoncé, est-ce que la Municipalité a envisagé de reporter la réalisation des aménagements temporaires à la Place de la Gare prévus début 2019 ?

Mme Corinne VIOGET KARADAG intervient sur la réouverture incertaine du Café le Vaudois et demande à la Municipalité d'éviter une fermeture prochaine ou une réaffectation ne respectant pas l'âme de ce dernier vestige de pinte. Enfant de Nyon, elle se rappelle le goût de mousse bière que son père lui permettait de boire à la Grande Pendule, d'avoir tapé le carton pendant des années au Café de la Banque ou au Maître Jacques sans oublier Les Moulins et sa légendaire mamie. Evidemment, les temps changent, les gens changent et les modes de consommation également. Le pouvoir d'achat élevé nous permet de fréquenter les winebar, les loungebar et les restaurants semi-gastronomiques très appréciés par la population nyonnaise ressemblant de plus en plus à celle de notre grande sœur Genève. Elle se demande ce qu'il advient des bistrots, des pintes gardant une identité vaudoise dans lesquelles le ballon de blanc de la région est bu en simplicité et non choisi sur une carte de plusieurs pages à des prix parfois indécents. Actuellement, seul le Café de l'Hôtel de Ville et le Café du Commerce que les Nyonnais préfèrent appeler le PMU et le Pointu, et ce fameux Café Vaudois permettent de retrouver cette fameuse âme vaudoise que chantait Gilles. De plus, les rumeurs nyonnaises lui ont soufflé que le PMU serait aussi remis prochainement, cela reste donc une affaire à suivre. Il lui plairait de savoir si le délégué économique s'est penché sur cette question. En effet, il ne faut pas oublier que le Café Vaudois est également le centre névralgique du marché du samedi, tout en étant très fréquenté en semaine par une clientèle hétérogène et inter-générationnelle qui fait plaisir à voir. Sans oublier que sa terrasse est une des plus ensoleillée en été. Si la ville de Nyon a pu envisager l'achat de l'immeuble O'Terrasses, elle se demande s'il ne serait pas possible d'en faire de même pour le Vaudois, même en ces périodes financièrement difficiles ou de garder en vue et faire son possible pour que le Vaudois reste vaudois. Elle demande donc si le délégué économique s'est penché sur la question et le cas échéant quelles ont été ses actions, quelle est la marge de manœuvre aux mains de la commune à ce sujet.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT reconnaît qu'il s'agit d'un établissement emblématique et qu'ils y sont attentifs. C'est vrai que les bistrots et pintes qui servent des vins locaux à des prix sympathiques sont importants pour notre commune. Pour le moment, ils n'ont pas du tout étudié une éventuelle acquisition. Il faut savoir que les prix demandés il y a quelques années, qui n'ont d'ailleurs pas abouti à une concrétisation, étaient extrêmement élevés, en dehors de toute logique de rentabilité pour vendre des 3dl à des prix sympas. Seul un autre établissement sans rapport avec celui-ci aurait pu exister. Ils ont fait savoir qu'ils souhaitent le maintien d'un café à cet endroit et qu'ils seraient réticents à accepter des transformations pour un autre type d'activités, quand bien même leur marge de manœuvre est relativement limitée puisqu'il n'y a pas la possibilité, au niveau des règles de l'urbanisme, d'imposer tel ou tel type d'activité au rez-de-chaussée, ce qui est d'ailleurs une des faiblesses de nos règlements actuels qu'il souhaite faire évoluer. Leur marge de manœuvre est relativement faible, mais ils essaient de suivre cela de manière attentive. Il est clair que s'il y avait une opportunité d'acquisition, quand bien même la Municipalité n'a pas volonté de tenir auberge pour améliorer les finances communales, il pense qu'ils étudieraient la question.

M. Christian PERRIN a entendu que c'est en train de se décider, des personnes sont prêtes à reprendre le Café Vaudois et le maintenir comme actuellement.

M. Jacky COLOMB parle du nouveau chemin qui relie le chemin de Bourgogne à Pré-Cossy et de son éclairage. De petites lanternes de 50-60 cm de hauteur ont été posées, avec éclairage LED, très blanc et extrêmement violent, avec pour corollaire que l'on ne voit rien. Il y a un grand trou noir et des étoiles, il est dès lors difficile de voir un piéton lorsque l'on circule à vélo, ce qui est encore pire par temps de pluie. Il se demande si on peut modifier les luminaires ou en diminuer l'intensité. Il intervient également au sujet du parking de Perdtemps.

Il lui était impossible de recharger sa carte plastique et lorsqu'il s'est rendu à l'administration du parking, on lui a répondu que sa carte était fichue et ne serait pas remplacée, il devait passer au système des tickets. Il estime que ce n'est pas compliqué de refaire une carte plastique et ne voit pas pourquoi cette société ne remplace pas les cartes endommagées, ce qui est un usage très courant. Il a également constaté que, très souvent, un des portillons est bloqué par un cône, donc manifestement en panne, ce qui lui laisse penser que l'entretien n'est pas fait de manière préventive. Ce service a été externalisé par la police, cela coûte peut-être moins cher, mais le service est moins bon.

M. Victor ALLAMAND remercie la Municipalité pour sa réponse au sujet de la ruelle du Forum 2, et avoue que celle-ci ne le convainc qu'à moitié. Il propose à la Municipalité que le service de l'Urbanisme revienne, quand ils auront compilé les défauts subsistants dans cette rénovation, devant le Conseil, afin de savoir, avant que toute décision soit prise, ce qu'on laisse passer. Il n'y a pas eu de dérogations, mais on a laissé passer des choses. Il a vu le plan soumis qui a reçu le permis de construire, ce plan avait des volets, il avait des fenêtres s'ouvrant horizontalement avec des croisillons à l'ancienne et, à la place, on a des choses qui ressemblent à des Velux avec des stores à lamelles. Il y a là une énorme différence et il attend des informations ultérieures.

Mme Vanessa ISCHI-KAPLAN a constaté tout au long de l'automne, et encore mercredi dernier, que les enregistrements des martinets noirs qui sont passés au Château étaient enclenchés. Ces enregistrements sont destinés à attirer les martinets qui devraient venir nicher dans les nichoirs installés dans les combles du Château. Or, ces martinets sont présents à Nyon de mai à juillet. Elle se demande dès lors pourquoi ces enregistrements sont enclenchés, parfois même très tard la nuit, alors qu'ils devraient s'arrêter vers 21h.

Mme Christine VUAGNIAUX signale que le 26 mars 2018, lors du traitement du préavis de la rénovation du chalet des Fruitières, elle avait demandé que la Municipalité cherche des sponsors pour payer la table d'orientation, estimée à CHF 5'000.-. Elle rappelle que la superbe table d'orientation à la Dôle a été payée par plusieurs communes dont Nyon, des banques, des entreprises et deux Lion's Clubs. Des mots de remerciements sont écrits au bas. Des sponsors ont donc également été cherchés à cette occasion. Pour limiter les coûts, la société Signaux Girod de Morez peut refaire presque la même, puisque ce sont les mêmes montagnes vues avec un angle différent. De plus, le matériel est toujours en excellent état, malgré les conditions climatique extrêmes. Elle demande où en est cette réalisation et si une demande de sponsors a été faite.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER revient sur l'article de La Côte du 24 janvier 2019 concernant l'Asse qui a été polluée. On apprend que 300 kg de truites ont été intoxiquées et demande comment la commune l'a su, comment elle a réagi pour éviter la diffusion de la pollution et comment la situation de crise écologique locale est gérée.

Mme Chloé BESSE rappelle qu'au pays de la prétendue parité, les femmes ont déjà fait une grève qui avait mobilisé 500'000 personnes. C'était le 14 juin 1991, dix ans après l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel sur l'égalité. Elles ont, depuis, obtenu des résultats concrets comme une Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, un congé maternité et des délais en matière d'avortement. Mais si elle dit aujourd'hui 28%, et si elle dit 34, puis seulement 2, chiffre à retenir, car il nous concerne. C'était le 14 juin 2018, des représentantes du PS Suisse ont cloué un manifeste sur le Palais fédéral. Ce manifeste marque le lancement de l'année féministe, qui durera jusqu'au 14 juin 2019. Elle en cite un extrait : « Nous avons attendu suffisamment longtemps avant d'être représentées dans les milieux politiques et économiques conformément à la proportion que nous représentons au sein de la population. » <https://anneefeministe.ch/> .

Elle reprend ses chiffres : à Nyon, 28% de notre Conseil est représenté par des femmes. Depuis le 14 juin 2018, début de l'année féministe, 34 commissions ont été nommées.. Dans ces commissions, 218 commissaires étaient des hommes (80%), 54 commissaires étaient des femmes (20%). Et 32 hommes y ont assuré la présidence (94%) contre 2 femmes (6%). Elle se demande s'il s'agit de parité parlementaire. Les espaces de délibération sont sous-représentés par les femmes. Prenons-en aujourd'hui conscience et agissons. Ne changeons pas les femmes, changeons la société ! Le 14 juin 2019, les femmes se mettront en grève sur

les lieux de travail, dans leurs foyers et occuperont l'espace public. De cet appel à la mobilisation nationale, elle se permet de demander à la Municipalité si elle a envisagé d'autoriser le personnel communal à faire grève le 14 juin 2019, et ce sans sanction salariale. En découle, d'avertir les services de la tenue de cette grève et de ne pas mettre de séances importantes le 14 juin 2019, prêtérissant ainsi les personnes qui souhaiteraient faire grève.

M. Jean-Michel HAINARD se demande si les membres de la Municipalité ont eu l'occasion d'attendre un bus pendant 15 minutes sur un trottoir par – 5° et balayé par une bise à décorner les bœufs. Il demande où en est le projet des abribus.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT conçoit très bien qu'attendre un bus dans des conditions désagréables ne soit pas digne de ce qu'on voudrait offrir aux personnes qui utilisent les transports publics, mais il rappelle qu'un préavis a été refusé par le Conseil. Il avait peut-être des défauts, mais avait le mérite d'exister. S'il avait été accepté, il y aurait déjà des abribus. Cela signifie qu'il faut recommencer. Ils font d'abord une autopsie de l'échec pour essayer de comprendre toutes les remarques formulées par les Conseillers, remarques très différentes les unes des autres. Ils essaient de réfléchir à ce qu'ils pourraient faire mais, au vu du climat actuel, les préavis vont attendre avant de revenir devant le Conseil. Un tel préavis représente entre CHF 1.5 et 2 millions et il imagine aisément la réaction d'une partie de l'hémicycle. Pour l'instant, ils observent, attendent de voir le résultat du 17 mars, et ensuite ils verront, selon l'état des finances et l'humeur du Conseil, les préavis qui seront présentés.

M. Yvan RYTZ a pu lire dans la presse qu'il y avait une augmentation spectaculaire du nombre de résidences secondaires et que Nyon en aurait 19%, ce qui flirterait avec la limite de la Lex Weber. Il y a eu quelques explications dans La Côte sur les raisons qui pourraient expliquer ce chiffre assez ahurissant, mais il restait des inconnues et il demande des informations complémentaires.

M. le Municipal Maurice GAY, bien que le chiffre de 19% soit sorti, le rassure et l'informe que ce n'est pas du tout le cas à Nyon. C'est un calcul fait par l'Office des statistiques où ils prennent le nombre de logements à Nyon, ils enlèvent tous les logements qui sont attribués à des personnes et le solde entre dans les résidences secondaires. Cela peut fonctionner ainsi à Verbier ou à Montana, mais ils se sont aperçus qu'il y avait des problèmes dans les villes car il y a des appartements attribués à d'autres fonctions que du logement principal ou secondaire. On est plutôt autour des 3-4% de logements secondaires. Il y a un gros travail qui est fait pour sortir certains éléments. Lorsqu'il y a une adresse, mais personne à cette adresse, ils ne peuvent pas envoyer de courrier, il faut aller sonner et espérer que quelqu'un réponde. Ils se sont également aperçus que pour un certain nombre de blocs, il y avait des erreurs dans les diverses bases de données utilisées pour faire ces statistiques. Pour l'instant, ils ont réussi à descendre d'un tiers et ils travaillent encore sur le sujet.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

9. ***Rapport-préavis N° 143/2019***
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs intitulé "Pour que la Ville de Nyon participe à l'accueil des marcheurs de la Jai Jagat 2020".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**10. Préavis N° 144/2019
Gestion des temps de travail - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 211'800.-.**

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART signale que la date de cette séance est la même que celle du Conseil Intercommunal, dont il fait partie et M. le Municipal également. Il demande de changer la date.

M. le Municipal Maurice GAY prendra contact avec lui et son chef de service afin de trouver une autre date.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**11. Préavis N° 145/2019
Plan Lumière - Demande d'un crédit d'étude de CHF 85'000.-.**

La discussion est ouverte.

M. Yvan RYTZ espère que beaucoup de personnes se sont levées la nuit du 21 janvier pour voir cette magnifique éclipse lunaire et il espère qu'ils ont été éblouis. Malheureusement, il n'a pas été ébloui par la beauté de la lune, mais par les éclairages qui se trouvaient en contrebas. Il souhaite souligner ou éclairer la lanterne du Conseil que des initiatives de développement d'éclairages dynamiques sont faites à Yverdon. Quand personne ne passe, les éclairages s'éteignent, ou presque, et se rallument au passage d'une voiture ou d'un piéton. L'expérience est très concluante, notamment d'un point de vue financier avec près de 75% d'économie sur les factures d'électricité, ce qui permet au projet de quasiment s'autofinancer. Il invite la commission à regarder ce qui se fait du côté d'Yverdon et de s'en inspirer. Il remarque que le crédit demandé est de CHF 85'000.- pour cette étude, mais voit également un crédit de CHF 10'000.- au budget des Services Industriels pour le plan lumière et demande à la Municipalité l'articulation entre le préavis et la dépense budgétaire. Il souhaite des éclaircissements lors de la commission. Enfin, il apprend que le document devenu presque légendaire, le fameux concept et principe d'aménagements des espaces publics, demandés à moult reprises, aurait été approuvé par la Municipalité et il demande si le Conseil aura l'immense chance de prendre connaissance de ce document et par quel biais.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Postulat de Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL intitulé « Postulat Nyon Smart City – solution de paiement de parking par téléphone mobile. »

Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL, après discussion avec Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES, souhaite transformer son postulat en interpellation, par gain de temps.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES remercie Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL d'avoir transformé son postulat en interpellation, ce qui lui permet de répondre immédiatement. Comme relevé par Madame Michelle MIEVILLE-BLONDEL, la Ville s'est équipée depuis 2007 du système AllPark, système permettant de payer son stationnement via un boîtier physique. Cette solution au crédit rechargeable est aujourd'hui dépassée et peu utilisée par les Nyonnais. De nombreuses solutions de paiement dématérialisées ont vu le jour ces dernières années et se sont petit à petit déployées dans plusieurs villes suisses comme l'application PayByPhone à Genève et Lausanne ou encore l'application ParkNow à Vevey. Ces applications permettent à l'utilisateur de payer le parcage via smartphone et de gérer en temps réel la durée et la recharge de leur stationnement, tout en respectant les durées maximales autorisées. Ces solutions de paiement via smartphone facilitent la vie des utilisateurs et rencontrent aujourd'hui un franc succès partout en Suisse. De plus, elles s'intègrent pleinement dans le concept de la Ville intelligente ou « SmartCity ». Convaincue de la pertinence du paiement dématérialisé du stationnement via smartphone, la Municipalité

travaille depuis le printemps 2018 à la réalisation d'un benchmark pour évaluer les solutions existantes et les spécificités propres à chacune. Cet état des lieux permettra de cibler la solution la plus adaptée au contexte nyonnais. Les questions des impacts financiers et du calendrier de mise en œuvre doivent encore être précisées dans le courant du premier semestre 2019 afin que le projet puisse se concrétiser éventuellement encore cette année.

Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL remercie Mme la Municipale pour sa réponse et suivra avec attention l'évolution.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. *Postulat de M. Luciano DE GARRINI intitulé « Postulat du PLR pour que la Ville de Nyon mette en place des conditions-cadre pour une électromobilité ambitieuse. »*

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART souhaite rappeler le discours tenu lors de la séance du 16 mars 2015. Il cite le procès-verbal de cette séance : « M. Yves GAUTHIER-JAQUES explique que ce soir, il va falloir voter une dépense de CHF 119'322.80 pour que la ville de Nyon installe des bornes électriques (...) Aujourd'hui, on demande de dépenser pour des bornes électriques et il se demande de quoi il sera question demain. Cela met en évidence la politique de la gauche majoritaire à la Municipalité. Sur le fond, le PLR n'est pas opposé à cette démarche, néanmoins, il reste surpris que la commission n'ait pas pris suffisamment de recul pour évaluer un mode de financement autre que par la seule voie de la ville. Celle-ci doit agir comme un facilitateur mais également encourager des partenaires à faire de tels projets. Ce n'est certainement pas pour utiliser les deniers de la ville, au nom d'une incitation d'un nouveau mode de mobilité sur la base d'une demande quasi actuelle, et le PLR s'oppose que la ville soit la vache à lait de la réalisation et demande de refuser ce préavis. » Force est de constater qu'aujourd'hui, plus personne ne conteste le choix de la mobilité électrique. Les immatriculations de ces véhicules augmentent de 20% par année. Il a l'impression que la demande faite aujourd'hui par le PLR enfonce des portes ouvertes depuis 4 ans. Il se demande s'il est bien nécessaire de déposer un postulat sur un sujet que la Municipalité a déjà pris en compte et qu'elle a la volonté de développer. Il pense qu'il serait plus sage de transformer ce postulat en interpellation, afin que la Municipalité puisse répondre rapidement. Nous économiserons ainsi du temps et de l'argent en commission pour un résultat identique.

Mme Stéphanie SAHLI signale avoir parlé de cette intervention lors de la préparation de ce postulat. Comme elle n'était pas au Conseil à cette période, on lui a expliqué les raisons de refuser à l'époque ces bornes. La technologie a évolué, les villes offrent un certain nombre de propositions autour de nous, Nyon peut s'inscrire dans cette logique et changer d'avis n'est pas nouveau dans ce Conseil. Elle pense anticiper une problématique et demande simplement des conditions cadres au niveau de la ville en reprenant par ailleurs ce que la ville promet. Ils ne demandent que des conditions-cadre, rien de plus.

M. Julien URFER est resté perplexe face à ce postulat. Il pourrait philosopher sur la mobilité du futur, savoir si elle peut être encore individuelle, ou débattre pour savoir si les constructeurs se démènent vraiment pour révolutionner les transports individuels. Ils n'ont plus tellement le choix après avoir misé sur le diesel pendant de longues années avec les scandales que l'on connaît. Ou débattre encore comment, dans une ville où l'on refuse une hausse d'impôt, on pourrait avoir une position ambitieuse sur ce sujet qui demande des investissements conséquents. Il rappelle que la borne de recharge rapide pour les éco-taxis, estimée à CHF 80'000.-, a été jugée trop onéreuse par la Municipalité. Par contre, il est très heureux que le PLR reconnaisse le mérite des transports publics qui ont permis de stabiliser le trafic en ville, malgré la croissance démographique. Il pense qu'une partie de l'assemblée se réjouit surtout de savoir que le PLR nyonnais estime pour finir que c'est une chance pour notre ville de détenir, encore, des Services Industriels à elle et seulement elle. Cela peut effectivement permettre d'assurer la mise en place d'infrastructures pour une électromobilité et d'autres défis nécessaires pour une véritable politique de transition énergétique. Quoi qu'il en soit, il pense ne pas trop s'avancer en disant que le PS nyonnais soutiendra une politique

ambitieuse pour une mobilité plus écologique, y compris individuelle, pour autant que cela ne se fasse pas au détriment des transports publics ou de la mobilité douce.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER salue ce postulat. La crise climatique n'est pas une crise des Verts ou de la gauche. En Australie, actuellement, il y a quatre semaines où la température n'est pas descendue en-dessous de 40° et la nuit, pas en-dessous de 36°, ce qui est très fatigant pour tout un chacun, quel que soit son âge. Elle trouve que c'est une bonne chose, il n'y a pas un climat de gauche ou un climat de droite. Elle positive sur le fait que les partis, dits de droite, proposent de l'électromobilité et s'en réjouit. Elle propose un renvoi en commission.

M. Jacques HANHART précise, en tant que propriétaire d'une voiture électrique depuis cinq ans et il en est très satisfait, que le système des bornes n'a pas changé. Les types de prises, les régulateurs d'énergie sont toujours les mêmes. C'est une bonne idée de donner des conditions-cadre, mais il rappelle que cela fait trente ans qu'il demande une révision du règlement de la police des constructions de la ville de Nyon. Toute la Municipalité et les trois quarts du Conseil sont au courant, il y avait même un crédit de CHF 250'000.- qui avait été voté par le Conseil, mais ils n'ont pas envie de le faire. Il pense que cela ne viendra jamais, même avec des conditions-cadre.

M. Pierre WAHLEN, après le postulat sur la Smart City, un postulat sur l'électromobilité, pense que tout devrait être pris dans un contexte plus large qui est la question de l'énergie de demain, des énergies renouvelables, de la réduction de CO₂. Toutes ces questions se trouvent dans le postulat à propos des Services Industriels et dont il attend la réponse. Les réponses, ainsi que la stratégie des SI, devraient prendre en considération ces éléments, mais de manière large. Par exemple, les voitures électriques permettent de stocker l'énergie à un certain moment pour pouvoir ensuite en disposer lorsqu'il n'y a plus de production. Raison pour laquelle, et pour suivre ce que disait sa collègue Mme Valérie Mausner-Léger, il propose que ce postulat soit renvoyé en commission.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie M. Hanhart qui lui a permis de se replonger dans ses notes de l'époque et lui rappelle, qu'il y a cinq ans, l'investissement n'était pas acceptable pour des bornes qui coûtaient cher et dont les débuts technologiques restaient discutables. Aujourd'hui reste néanmoins que l'essor des stations de recharge devient clairement un avantage et les innovations sont là, elles se développent. On est réellement aujourd'hui devant un tournant qui mérite aussi d'accepter le fait qu'il y a cinq ans, cela n'avait pas de sens et aujourd'hui, il y en a un.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

14. Interpellation de M. Pierre PATELLI intitulée « La défense du climat n'est pas une promesse de campagne ».

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART propose de ne pas suivre cette interpellation. En effet, si toutes les personnes de cette assemblée soutiennent certainement la volonté de diminuer l'impact de notre société sur l'environnement, il ne faut pas demander une hausse de la taxe pour le développement durable. Toutes les taxes qui ont été créées seront bientôt inutiles. La nouvelle législation favorise l'autoconsommation, pour les propriétaires d'installations photovoltaïques, la commune n'encaisse plus rien. Ces taxes de transports, d'éclairages publics, de développement durable, ne sont plus payées par les personnes qui ont du photovoltaïque. Par contre, les clients captifs des SI vont continuer à payer, sans avoir de possibilité d'intervenir sur la production de chaleur, l'éclairage des cages d'escaliers de leur immeuble, etc... En définitive, cela va toucher les petits, les locataires uniquement. Quant aux futures éventuelles constructions, il signale que les normes en vigueur dans le canton sont déjà très pointues.

Mme la Présidente lui rappelle qu'il n'est pas question de suivre ou ne pas suivre une interpellation. Il s'agit de questions à la Municipalité pour lesquelles on attend des réponses.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'ils répondront lors de la prochaine séance. Ce sont des sujets de grande préoccupation et cela mérite une réponse circonstanciée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Interpellation de M. Yvan RYTZ intitulée « Marchés publics : la commune de Nyon utilise-t-elle toutes ses marges de manœuvre ? »

La discussion est ouverte.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15bis Interpellation de M. Marco CARENZA intitulée « De la gestion des finances de la Ville de Nyon sous la loupe du Conseil d'Etat. » (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT regrette que le Conseiller Carenza n'ait pas eu la délicatesse de lui envoyer son texte, ce qui lui aurait permis de documenter et répondre immédiatement à ceci. D'abord, il précise qu'il n'est pas d'usage que des courriers échangés entre un Conseiller d'Etat et une Municipalité soient divulgués. Dans ce cas, il a appris par le Conseiller Glasson, que le Conseiller d'Etat Pascal Broulis avait fait état d'une lettre et il avoue que, sur le moment, il n'a pas du tout pensé à cette lettre, car ce qui était rapporté par le Conseiller Glasson était tellement différent de la lettre reçue, qu'il n'a pas fait le lien. Par rapport à sa demande, il est vrai que le Conseiller d'Etat M Broulis a commencé, mais on n'est pas dans une cour d'école. Cela ne lui semble pas très logique, sauf autorisation du Conseil d'Etat, de divulguer les échanges. Il précise qu'il y a eu un échange, à commencer par une lettre du Conseil d'Etat, qui n'était pas content du tout de ses propos par rapport à la remise en question notamment de la RIEIII et de son impact sur les finances de notre commune. Le Conseil d'Etat n'a pas du tout envie que l'on remette en question la RIEIII. Ensuite, il y a eu l'aspect de l'AVASAD. Il est vrai qu'il s'était exprimé sur ce point, car le premier projet faisait perdre CHF 1.2 millions à la commune de Nyon. Suite à des négociations, il y a eu un correctif avec un point d'impôt qui pouvait être mis en place et gardé, ou pas, par les communes. Avec cette mesure, pas du tout prévue au début, cela devient relativement neutre pour notre commune. Il avait effectivement déclaré qu'il trouvait qu'on se faisait tordre une fois de plus. Le Conseil d'Etat lui a alors écrit pour lui signifier que ce n'était pas vrai, que la mesure corrective prise entre le moment où il avait discuté avec la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux pour lui faire part de la position de la ville et la négociation avec les communes a abouti à une modification qui fait que pour Nyon, la situation est moins mauvaise. Le Conseil d'Etat leur a écrit qu'ils ont consentis des investissements très importants et qu'ils avaient un problème structurel lié à la trop basse fiscalité. La Municipalité a répondu pour expliquer que tous les investissements qui ont été faits, ou qui sont envisagés, l'étaient pour répondre à des normes cantonales. La majeure partie des investissements ont été faits par rapport aux plans scolaires, soit CHF 130 millions investis en quatre ans pour faire des écoles que les communes doivent fournir avec des normes fixées par le canton. Avant on pouvait mettre 30 enfants, maintenant, c'est maximum 18. Il y a également les lois sur l'accueil parascolaire ou sur le sport, pour lequel le canton se permet, par ailleurs, de ne pas respecter ses propres normes, avec le gymnase en ne construisant que deux salles de gym au lieu de trois. Nyon a respecté les normes cantonales, c'est ce qu'ils ont écrit, que ce soit pour les écoles ou le futur hôtel de police. M. le Syndic a proposé au Conseil d'Etat de faire une trêve dans les batailles médiatiques entre le Conseil d'Etat et la Ville, en l'occurrence lui, et de ne pas continuer ce dialogue à travers les médias qui ne semblait pas constructif, car ils ont un intérêt à voir passer la PF17, nécessaire par rapport aux recettes des personnes morales. Il s'est depuis, abstenu et a refusé de répondre aux médias sur ce sujet. Il était très déçu de l'intervention du

Conseiller d'Etat Broulis qu'il trouve déplacée dans un cadre semi-privé et rapporté par le Conseiller Glasson, raison pour laquelle il était très énervé lors de la dernière séance. Il n'a pas l'habitude d'évoquer des courriers entre le Conseil d'Etat et la Municipalité, il se trouve que d'autres en ont fait état et ont répondu de manière directe ou indirecte. Il résume qu'ils ont reçu une lettre à laquelle ils ont répondu point par point et la conclusion était de conclure à une trêve et éviter une escalade sur les points. Par contre, le Conseil d'Etat n'a jamais écrit qu'ils dépensaient mal leur argent mais tous disent que Nyon ne paie pas assez d'impôts.

M. Marco CARENZA remercie M. le Syndic pour ces éléments de réponse. Bien entendu, et il le relève dans son interpellation, il ne remet pas en cause la question que le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur le caractère excessif ou inopportun des dépenses de la ville, en revanche, en se basant sur le dernier PV, sur certains propos de M. le Syndic, on parlait bien du fait que Nyon gérait mal ses finances ou toute autre affirmation de ce type. Maintenant, il entend les clarifications qui ont été faites, il pense qu'elles sont bienvenues, mais il pense aussi qu'elles auraient pu être faites lors de la dernière séance. Les propos de M. Glasson étaient quand même liés à une correspondance du Conseil d'Etat. Il pense que ces clarifications auraient été plus bienvenues que certains propos quelque peu indélicats qui ont été prononcés la dernière fois. Il prend note que les propos de M. le Syndic l'ont été avec un certain énervement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15ter *Interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER au sujet du bus Caritas.*

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ remercie Mme Hegetschweiler qui lui a transmis son interpellation au préalable et lui donne les réponses. Elle l'informe que c'est l'ARAS (Association régionale pour l'action sociale), qui regroupe l'entier des communes du district de Nyon, qui a soutenu jusqu'à ce jour l'épicerie Caritas et non chaque commune individuellement. Le montant demandé par Caritas pour l'ensemble des communes lors de son installation est de CHF 13'000.-, somme qui a été versée par l'ARAS. Ni la Municipalité ni l'ARAS n'ont renoncé à verser une subvention pour le fonctionnement du bus. C'est bien Caritas qui a renoncé à sa prestation. Dans les raisons invoquées, les communes, autres que celles de notre région, qui n'ont pas joué le jeu des subventions ou encore un manque d'offres avec des prix pas assez attractifs et donc une trop faible fréquentation (14-15 personnes par fois). Initialement, le bus devait venir toutes les semaines à Nyon, mais il est rapidement venu tous les 15 jours, comme à Rolle. La Municipalité n'a pas l'intention de créer une telle épicerie, ce n'est pas son rôle. De plus, aucune demande d'association ne leur est parvenue à ce jour, demande qui serait bien évidemment étudiée.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER désire recevoir les réponses par écrit et reviendra au prochain Conseil si nécessaire.

16. *Divers en rapport avec la séance.*

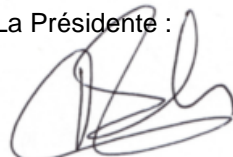
Mme Corinne VIOGET KARADAG intervient au sujet de la piscine du Cossy qui vieillit vite. La moitié des armoires n'ont plus de serrures, idem pour les douches, la main-courante tient avec de la rubalise depuis plusieurs mois et les gardiens se plaignent que le sol est trop glissant. Après une semaine d'ouverture il y avait déjà des armoires cassées. Elle s'inquiète et demande des éclaircissements.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES relève le départ de Mme Josette GAILLE et la remercie au nom du groupe PLR pour toutes ces années passées au Conseil communal. Son engagement a été précieux pour tous et lui souhaite une belle suite de retraite. Il remercie également M. Luciano DE GARRINI et lui transmet ses meilleurs vœux pour la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h50.

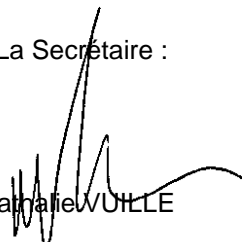
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Véronique BÜRKI

La Secrétaire :



Nathalie WILLE

Annexe : Interpellation de M. Marco Carezza

De la gestion des finances de la Ville de Nyon sous la loupe du Conseil d'Etat

Lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2018, un membre du délibérant a affirmé que « *des lettres du Conseil d'Etat ont été envoyées à la Municipalité pour leur dire d'arrêter de dépenser de manière complètement inconsidérée.* »¹ Suite à cette affirmation, Monsieur le Syndic a notamment répondu « *qu'affirmer que [les membres du Conseil d'Etat] ont écrit pour signaler que la Municipalité de Nyon gérait mal ses finances ou dire toute autre affirmation de ce type, est totalement erroné, un fieffé mensonge.* »²

Pourtant, dans l'édition du 7 janvier 2019 d'un quotidien local, un article mentionne que, « *sur demande de l'exécutif cantonal, Béatrice Métraux a écrit en septembre dernier à la ville de Nyon.* »³ D'après une citation de la Conseillère d'Etat, son courrier souligne entre autres « *le haut niveau d'investissement consenti par la ville.* »⁴

Un paragraphe plus loin, il est écrit que « *dans le courrier de Béatrice Métraux, deux autres causes de la situation financière nyonnaise ont été relevées. Pour commencer, un «déficit budgétaire structurel». Autrement dit, des questions propres à la gestion courante des finances, et non à une situation externe inhabituelle, comme pourrait l'être la mise en œuvre de la RIE III. Deuxième raison des problèmes que rencontre la ville, toujours selon le Conseil d'Etat : un faible taux d'imposition en comparaison avec les autres communes vaudoises.* »⁵

Comme relevé par l'article, le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur le caractère excessif ou inopportun des dépenses de la Ville⁶. En revanche, lorsque le Conseil d'Etat soutient qu'un déficit budgétaire structurel ou une fiscalité trop basse sont des causes de la situation financière difficile de Nyon, il est difficile de ne pas y voir une remise en question de la gestion des finances de la Ville, « *ou toute autre affirmation de ce type* », pour reprendre les mots de Monsieur le Syndic.

Au vu de ce qui précède, les soussignés adressent les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité explique-t-elle que Monsieur le Syndic n'ait pas mentionné l'existence de la lettre du Conseil d'Etat traitant de la gestion actuelle des finances de la Ville, alors qu'une telle lettre existerait bel et bien ?
2. Par souci de transparence, et afin de permettre aux membres de notre assemblée de se faire une opinion par eux-mêmes des propos de Monsieur le Syndic, la Municipalité va-t-elle transmettre au Conseil communal la lettre du Conseil d'Etat ?

Les soussignés remercient d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Marco Carena
Conseiller communal UDC

¹ Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2018, p. 16.

² Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2018, p. 16.

³ La Côte, *Quand Nyon et le canton se renvoient la balle*, du 7 janvier 2019, p. 5.

⁴ La Côte, *Quand Nyon et le canton se renvoient la balle*, du 7 janvier 2019, p. 5.

⁵ La Côte, *Quand Nyon et le canton se renvoient la balle*, du 7 janvier 2019, p. 5.

⁶ La Côte, *Quand Nyon et le canton se renvoient la balle*, du 7 janvier 2019, p. 5.